

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 2 avril 2007****Présents**

Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, François RACHLINE
Maxime SAADA.

Gwénolé BUCK, Aude VIDAL, Rémi BENSOUSSAN, Marthe POMMIE, Mara DOBRESCU,
Frédéric BRIGAUD, Yassir HAMMOUD, Vincent UHER.

Ahmed BEKKOUCHE, Margarete STURM-FOUCAULT, Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Marie-Louise ANTONI, Jean-Claude CASANOVA, Michel PEBEREAU.

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG, Christian LEQUESNE (procuration à Michel PEBEREAU), Bruno MAQUART
(procuration à François RACHLINE).

Jean-Emmanuel COMBES (procuration à François RACHLINE), Jean-Paul FITOUSSI (procuration à
Jean-Claude CASANOVA), Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY (procuration à Michel
PEBEREAU), René REMOND, Annie THOMAS.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS
Nadia MARIK

directeur,
directrice adjointe, directrice de la stratégie
et du développement,

Francis VERILLAUD

directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des
échanges,

Laurent BIGORGNE

directeur des études et de la scolarité,

Gaëlle COUTANT

chargée de mission à la DES,

Estelle FRISQUET

directrice de la communication,

Sylvie CESARINE

responsable du contrôle de gestion à la DES,

Yves RICHARD

directeur des finances,

Isabelle HOMONT

assistante de Laurent BIGORGNE,

Nelly ANTOINE

représentante du recteur.

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Avis sur la proposition de budget 2007 de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. | p. 2 |
| II. | Projet de codification des procédures d'admission. | p. 11 |
| III. | Partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Electricité. | p. 13 |
| IV. | Accord international. | p. 15 |
| V. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 19 mars 2007. | p. 16 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2007

La séance est ouverte à 8h30 sous la présidence de Michel Pébereau.

I. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2007 DE L'IEP DE PARIS

a) Exposé

Richard DESCOINGS rappelle que chaque année, le Conseil de Direction se prononce par un avis sur le projet de budget de l'IEP qui est fixé par le Conseil d'Administration de la FNSP à l'intérieur du budget de la FNSP. Cette année comme l'an passé, à la demande des élus étudiants, une Commission des finances du Conseil de Direction s'est réunie. Pendant quatre heures de travail intense et efficace, elle a permis de bien préparer la séance du Conseil de Direction aujourd'hui. C'est pourquoi ont été distribués en début de séance des documents comportant un certain nombre d'informations complémentaires demandées par la Commission des finances et qui avaient généralement été fournies oralement. Le directeur se réjouit que la culture budgétaire et le sens des décisions politiques fondées sur des arbitrages budgétaires soient aujourd'hui largement partagés par l'ensemble des membres du Conseil. La Commission des Finances a permis d'aller au fond des choses et elle permettra peut-être d'aller plus rapidement aujourd'hui.

Le projet de budget 2007 a plusieurs caractéristiques. La première est assez inhabituelle, puisque ce projet de budget est en déséquilibre. Cela est dû à des charges exceptionnelles, qui étaient prévues. Lorsque Sciences Po a procédé à l'acquisition de l'immeuble du 13 rue de l'Université, le Conseil d'Administration a adopté un plan de financement aboutissant à l'équilibre entre le remboursement des annuités d'emprunt d'une part et le désengagement de plusieurs locaux loués d'autre part. Mais Sciences Po a commencé à verser tout de suite les annuités de remboursement et ce n'est que progressivement que l'Institut abandonne une vingtaine de sites. Richard Descoings s'est engagé devant le Conseil à une forte rationalisation des implantations immobilières de Sciences Po et cette rationalisation aura bien lieu. Au total, entre 15 et 20 sites auront été abandonnés au début de l'année 2008. Sur le budget 2007 pèsent donc à la fois l'annuité de remboursement, les loyers dont Sciences Po ne s'est pas encore dégagé et les frais de déménagement, puisque cette vaste réorganisation aura lieu tout au long du 2^{ème} semestre 2007.

La deuxième caractéristique de ce projet de budget est qu'il est extrêmement prudent au regard de ce qu'on peut attendre des pouvoirs publics. La situation électorale conduit les administrations à retenir leurs décisions jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement soit formé, que les élections législatives aient lieu et qu'une nouvelle politique universitaire ait été définie. Sciences Po est en attente de décisions concernant la négociation du contrat quadriennal 2007-2010 avec l'Etat. Ce contrat ne sera pas signé avant la mise en place du nouveau gouvernement et Sciences Po reste donc sur des hypothèses très prudentes en ce qui concerne les financements publics. Ce qui est frappant, quand on regarde l'évolution du budget de Sciences Po sur la même période, c'est son dynamisme et, à l'intérieur d'une croissance globale, le très fort dynamisme des ressources propres. Ce dynamisme s'explique en partie par le nouveau système des droits de scolarité, mais c'est aussi l'ensemble des autres ressources propres qui progressent, en particulier la taxe d'apprentissage, le mécénat d'entreprise et les contrats de recherche. Au milieu des années 80, les financements publics représentaient 80% des ressources de Sciences Po, 70% au milieu des années 90 et 60% aujourd'hui. Et pourtant, jamais l'engagement de l'Etat au soutien de Sciences Po n'a été aussi fort. En montants absolus, l'Etat s'est fortement investi pour soutenir les activités de Sciences Po, mais le développement des ressources propres de Sciences Po a été beaucoup plus rapide, ce qui explique cette évolution en proportion. Le dynamisme

des ressources propres peut être encore accentué sur un point. L'activité de formation continue de Sciences Po a connu un passage à vide. L'offre était mal calibrée et sans doute mal ciblée : Sciences Po n'a pas perçu à temps un changement assez profond de la part des entreprises dans l'utilisation des fonds destinés à la formation continue. Soit il y a une concurrence par les prix et ce sont les organismes de formation les moins coûteux qui emportent la majorité des contrats de formation des cadres, soit les entreprises et administrations cherchent quasiment du sur mesure pour les cadres dirigeants, auquel cas la question du prix est beaucoup moins importante que celle de la qualité. Sciences Po n'a pas su anticiper correctement cette évolution du marché, avait une offre de qualité moyenne et d'un coût élevé pour les entreprises, et a donc perdu des parts de marché. Richard Descoings a procédé à une relance de la politique de l'offre et de la politique commerciale de la formation continue, qui devrait commencer à avoir des effets en 2007.

Le déséquilibre du budget devrait disparaître dès l'an prochain, pour plusieurs raisons. La première est qu'au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre 2008, Sciences Po sera dégagé de l'ensemble des locations qu'il est prévu d'abandonner. La deuxième est que Sciences Po devrait avoir achevé l'ensemble des procédures de déménagement, qui sont des charges exceptionnelles. La troisième raison est que le parlement a adopté au début de l'année une disposition qui exonère de la taxe sur les salaires les universités et les grandes écoles. C'est une façon de financer les universités et les grandes écoles, d'autant plus que cette année, il n'y a eu qu'une très faible augmentation des crédits destinés aux universités. En 2008, l'effet en année pleine de cette mesure représentera 2,5 millions d'euros.

En ce qui concerne les dépenses pour 2007, la direction a fait le choix de poursuivre une politique active d'investissements. Le Conseil d'Administration et le Conseil de Direction tiennent à ce qu'on ait de façon constante à l'esprit l'entretien du patrimoine de l'établissement, notamment en améliorant d'année en année les conditions de travail et d'études à Sciences Po. L'année 2006 a été marquée par la restructuration des amphithéâtres du 27 rue Saint-Guillaume. En outre, la Ville de Paris demandait depuis des années que l'on procède au ravalement de la façade du 27 rue Saint-Guillaume. Il sera nécessaire de faire des travaux non négligeables au 13 rue de l'Université, notamment pour respecter les normes de sécurité. Le deuxième élément important des dépenses est l'augmentation de la masse salariale. Traditionnellement, la direction s'efforce de faire en sorte que la masse salariale tourne autour de 50% de l'ensemble des dépenses de l'institution, ce à quoi il faut ajouter la rémunération des 2300 maîtres de conférences, qui représente 20% des dépenses de Sciences Po. Il est très important de maintenir environ 30% de dépenses hors masse salariale. Trop d'universités et de grands organismes de recherche se retrouvent entravés dans leur action en raison d'une masse salariale qui dépasse parfois 90% des dépenses, ce qui fait que les chercheurs ont de moins en moins de moyens de mener à bien leurs travaux. L'autre élément d'augmentation non négligeable des dépenses tient aux dépenses d'enseignement. Sciences Po essaie en permanence d'améliorer la qualité des cursus de formation et lutte toujours contre le malthusianisme propre à certains établissements d'enseignement supérieur sélectifs. Mais l'augmentation du nombre de candidatures reste nettement supérieure à l'augmentation du nombre d'étudiants que Sciences Po peut accueillir.

b) Questions et observations

Rémi BENSOUSSAN indique que l'UNEF a une certaine inquiétude devant le fait que le budget est déficitaire de 1,1 million d'euros cette année. Il demande quel est le véritable déficit structurel consolidé de la FNSP, notamment du fait que parmi les recettes, on compte 2,4 millions d'euros de produits exceptionnels, dont 600 000 euros de ventes d'appartements. On finance en partie des dépenses de fonctionnement par des ventes d'actifs. Il demande si le déficit de Sciences Po n'est pas réellement structurel, et non conjoncturel.

Vincent UHER se réjouit de ce que les ressources propres augmentent, notamment celles qui ne sont pas liées aux droits de scolarité, et que l'idée d'une souscription auprès des anciens Sciences Po ait été retenue. Il pense que la taxe d'apprentissage est un moyen de financement qui pourrait être développé, notamment dans le cadre de la professionnalisation des masters de Sciences Po. Il est vrai que si on regarde les dernières années, le produit de cette taxe a augmenté. On peut néanmoins relever que sur l'année 2006-2007, ce produit a baissé, en raison de la baisse du nombre d'apprentis, passés de 76 en 2005-2006 à 33 cette année. Cette évolution est inquiétante. Le directeur avait indiqué que cela pouvait être dû à un problème de demande de la part des élèves. Il ne pense pas que ce soit tout à fait

exact, puisqu'il y a des élèves qui cherchent des places d'apprentis pour l'an prochain et qui ne sont pas aidés par Sciences Po. On peut également remettre en cause la formation dans certains Masters, qui n'est pas bien connue des recruteurs, qui se refusent à engager des apprentis. Il faudrait faire un effort de ce côté, afin de relever le nombre d'apprentis et le produit de la taxe d'apprentissage.

François RACHLINE revient sur l'augmentation des ressources propres, passées de 20% à 40% du budget en 20 ans, alors que les financements de l'Etat ont eux-mêmes continué à augmenter. Il demande si on peut imaginer un prolongement de cette tendance dans les 10 prochaines années.

Gwenolé BUCK demande ce qui explique, au niveau de certaines dépenses, le fort écart entre le budget prévisionnel et le budget exécuté. Par exemple, pour le budget de l'aide sociale, le total des exonérations et bourses était évalué à 2,9 millions d'euros pour 2006, alors que le budget exécuté a été de près de 900 000 euros inférieur à ce qui était prévu. De même, pour les frais de mission et de représentation, il avait tenté de savoir en Commission des finances si le dépassement du budget de 600 000 euros était dû à une augmentation des fonds affectés, et donc à des subventions supérieures à ce qu'on avait estimé. Pour l'année prochaine, partout où il y a des fonds affectés en jeu, il demande qu'on puisse voir l'évolution de ces fonds entre le budget prévisionnel et les comptes effectifs.

Frédéric BRIGAUD remercie le directeur pour la mise en place de la Commission des finances, qui a permis à chacun de s'exprimer et de préparer le travail du Conseil de Direction. Il aborde la question des ressources venant des entreprises, sous forme de taxe d'apprentissage ou de mécénat. Nouvelle Donne demande si on pourrait envisager des partenariats plus achevés avec les entreprises, puisque de nombreux masters de Sciences Po conduisent au secteur privé. Pour ces masters, on pourrait imaginer des partenariats avec de grandes entreprises, afin d'offrir des places de stages aux étudiants et de faciliter le contact direct entre les étudiants et les entreprises, qui fourniraient des fonds plus importants à Sciences Po.

Mara DOBRESCU remercie également Richard Descoings pour avoir réuni la Commission des finances et pour avoir fait parvenir rapidement les documents contenant les informations demandées. En ce qui concerne la formation continue, Richard Descoings a évoqué le problème d'une mauvaise calibration par rapport aux demandes du marché. Elle demande ce qui justifie son pronostic plus optimiste sur les recettes prévisibles à partir de 2007 : la formation continue de Sciences Po a-t-elle réduit ses prix ou a-t-elle augmenté de façon conséquente la qualité de la formation ? Par ailleurs, pour le poste reprographie, elle souhaite que les prochains budgets permettent de voir clairement quels sont les dépenses et les recettes liées à la reprographie destinée aux étudiants (polycopiés et cours).

Yassir HAMMOUD a une question sur le régime des droits de scolarité. La Confédération étudiante est globalement favorable au système des droits de scolarité actuellement en vigueur. Mais on note une augmentation de près de 3% de ces droits de scolarité. Il demande sur quoi repose cette hausse et si le produit de cette augmentation sera affecté à l'aide sociale ou à d'autres dépenses.

Aude VIDAL souhaite revenir sur la question des bourses. L'UNEF demande que le budget 2007 ne réduise pas les dépenses d'aide sociale de manière aussi importante qu'en 2006, soit 900 000 euros. Elle souhaite surtout que Sciences Po prenne l'engagement de dépenser pour les bourses et les exonérations la totalité du budget prévu. C'est d'autant plus important que les droits de scolarité ayant augmenté, de plus en plus d'étudiants auront des difficultés à les payer. Elle pense donc que les 200 000 euros attribués à la Commission de suivi social doivent être dépensés.

Laurent GERMAIN ne pense pas qu'il faille s'inquiéter du déficit de 1,1 million d'euros, compte tenu de l'exonération de la taxe sur les salaires, qui devrait avoir un impact positif dès 2008. Quant au fait qu'on finance une partie de ce budget sur des produits exceptionnels, il fait remarquer que dans le budget 2006, ces produits exceptionnels étaient plus de deux fois supérieur à leur montant en 2007. Pour prolonger les propos de François Rachline, le directeur a indiqué que les hypothèses concernant l'évolution de la dotation de l'Etat sont prudentes. Il demande à quel horizon on peut espérer avoir plus de visibilité sur l'évolution pluriannuelle de cette dotation.

François HEILBRONN félicite la direction de Sciences Po pour les efforts qu'elle réalise pour aller chercher des ressources financières en dehors de l'établissement. Sur les deux dernières années, les recettes de la taxe d'apprentissage, des prestations de service et du mécénat ont augmenté de 5 millions d'euros, ce qui représente 5% du financement nécessaire à Sciences Po. Quand on compare cela aux universités étrangères, notamment anglo-saxonnes, les ressources propres de ces grandes

universités viennent très souvent de l'extérieur, puisqu'elles n'ont pas le même type de financement de la part de l'Etat. En France, il est clair que l'Etat se dégagera de plus en plus du financement des universités et des grandes écoles. Il faut donc aller chercher des ressources à l'extérieur. Sciences Po doit mener des actions spécifiques pour développer plus de mécénat institutionnel et plus de mécénat des particuliers, notamment les anciens Sciences Po, qui sont très nombreux.

Richard DESCOINGS pense qu'il est très important que Sciences Po reste financé à titre principal sur des fonds publics. En effet, l'Etat est un actionnaire stable et prévisible : stable parce que les oscillations que Sciences Po a pu connaître sont des oscillations du produit supplémentaire du financement de l'Etat, qui n'a jamais connu de baisse. L'Etat est prévisible à la fois pour la dotation globale de fonctionnement d'une année sur l'autre et pour le contrat quadriennal, qui une fois signé, assure Sciences Po d'un engagement financier sur quatre ans. Sur les 15 dernières années, Sciences Po n'a pu que se féliciter de cette procédure car l'Etat a toujours respecté les engagements qu'il avait pris. En ce qui concerne les prévisions concernant l'investissement de l'Etat dans les années à venir, la campagne électorale, pour la première fois depuis longtemps, a placé les universités dans la thématique politique, à la fois sur le thème de l'autonomie et sur le thème d'un financement acquis. La prudence de Richard Descoings vient du constat que le prochain gouvernement devra concilier une situation budgétaire pas totalement satisfaisante, des fonds publics en déficit et une dette importante. Il faudra voir comment seront réalisés concrètement les arbitrages entre la nécessité de faire des économies sur un certain nombre de postes de dépenses et la nécessité d'investir sur d'autres postes de dépense. Aussi bien Mme Royal que Messieurs Sarkozy et Bayrou ont indiqué que l'Education nationale et plus particulièrement l'Enseignement supérieur seraient prioritaires, mais il faudra attendre la mise en place du nouveau gouvernement pour en savoir plus. Il ne sera pas difficile d'améliorer la situation : en termes de crédits budgétaires, la loi de finances pour 2007 a donné une marge de financements supplémentaires de seulement 4 millions d'euros à partager entre la totalité des 130 universités et établissements rattachés à la direction générale de l'enseignement supérieur. Sciences Po n'a rien eu, puisque lorsque les sommes sont si faibles, Sciences Po ne peut en aucun cas prétendre à une augmentation. L'université dont l'augmentation de moyens a été la plus importante n'a reçu que 300 000 euros. En 2006, la marge de progression a été analogue à celle de 2007. C'est une manière d'arbitrer budgétairement qui est valable depuis 20 ans, quelles que soient les majorités parlementaires et quels que soient les gouvernements. Lorsque des efforts sont faits pour les universités, ils sont faits en termes de créations d'emplois, généralement des emplois d'universitaires. La dernière fois qu'il y a eu une forte augmentation d'emplois, François Fillon a pris la décision de créer 3000 emplois sur l'année 2006 et avait promis le même niveau de création pour 2007. C'est un vrai problème, parce que cela aboutit concrètement à la paupérisation des universités. Il est bien sûr important de créer des emplois d'universitaires, mais ce qui manque surtout dans les universités françaises aujourd'hui, ce sont des emplois administratifs et des emplois au soutien des missions de recherche et d'enseignement supérieur. Le nombre d'étudiants en France est relativement stable aujourd'hui, mais ce sont les crédits qui manquent par dessus tout. Il faudrait cesser de dire que l'enseignement supérieur est l'avenir sans en tirer les conséquences budgétaires. Le directeur reste prudent à ce sujet, tout en espérant qu'il y aura un lien entre le contenu actuel du débat et la réalisation gouvernementale à partir de juillet prochain.

Cela ne doit en aucun cas refroidir l'activité de Sciences Po pour développer ses ressources propres, puisque même si les financements publics augmentent, ils iront surtout vers des universités considérées comme moins bien dotées que Sciences Po. Il y a plusieurs séries d'actions possibles pour développer les ressources propres. On peut agir du côté de l'apprentissage, dont il rappelle qu'il n'a été introduit que très récemment à Sciences Po. L'IEP développe progressivement l'apprentissage de master en master, mais il est forcément fondé sur le volontarisme des étudiants. On peut certes faire plus d'information, aussi bien auprès des entreprises que des élèves, mais on ne peut pas forcer ces derniers à choisir l'apprentissage. Il est vrai que plus il y a d'élèves apprentis, plus le montant du produit de la taxe d'apprentissage est élevé. Cela présente donc un intérêt certain pour l'établissement. Les stages sont une autre forme importante d'insertion professionnelle des étudiants et de partenariats avec les entreprises. C'est d'autant plus important que les entreprises doivent faire face à un afflux immense de demandes de stages, venant non seulement de l'enseignement supérieur, mais aussi de l'enseignement secondaire. Pour les grandes entreprises, la gestion des stages devient une activité à part entière. Sciences Po doit donc être particulièrement performant pour que ses élèves trouvent

aisément des stages. La formation continue est une autre ressource qu'on peut développer. Richard Descoings indique qu'il a plusieurs raisons d'être optimiste à ce sujet. Pour la première fois, Sciences Po a gagné en 2006 un appel d'offres de la Commission européenne pour la formation continue de cadres destinés à développer des activités d'entreprises européennes au Japon et en Corée. C'est un marché de 2,5 millions d'euros, que Sciences Po a obtenu en réseau avec l'université de Séoul, l'université Waseda de Tokyo, l'université de Londres et l'université Bocconi en Italie. Ce projet est important parce que Sciences Po a travaillé avec des universités de premier rang dans leur domaine et a convaincu la Commission européenne de lui donner le leadership de ce réseau. Sciences Po est passé d'un marché purement national à un marché international. L'Institut n'a pas gagné beaucoup d'argent sur ce premier marché européen, mais ce qui est important est que pour les entreprises dont Sciences Po aura formé les cadres via l'action européenne, Sciences Po aura acquis une vraie crédibilité de sa propre action. L'Institut pourra alors mettre en avant le fait d'avoir réussi à l'échelon communautaire et à l'échelon international pour proposer seul des formations aux entreprises, qui sont de plus en plus nombreuses à investir en Asie. La deuxième cause d'optimisme tient au fait qu'auparavant, Sciences Po avait une politique commerciale qui se fondait essentiellement sur le marketing direct, en envoyant à un grand nombre de clients potentiels une information très large. Ce type de politique commerciale n'est plus efficace. La direction de la formation continue s'est donc réorganisée pour aller prospecter directement dans les entreprises en fonction des besoins émis par les DRH et par les personnes en charge de la formation continue.

Le troisième élément de développement des ressources est le mécénat des particuliers. Là encore, Sciences Po attend que la période électorale s'achève et lancera une campagne de collecte de fonds auprès des anciens Sciences Po vers l'été 2007. Cela peut avoir deux conséquences. Comme cela n'a jamais été fait, il peut y avoir un effet de surprise et de réticence des anciens à verser de l'argent. Les responsables de telles campagnes de levées de fonds, notamment dans les universités anglo-saxonnes, indiquent qu'il a fallu énormément de temps pour que ces universités développent leurs campagnes. Aujourd'hui, Columbia a lancé une levée de fonds pour 4 milliards de dollars et des universités comme Harvard sont à des niveaux comparables, mais cela fait plusieurs décennies que ces universités se sont lancées dans de telles campagnes. Par ailleurs, ces grandes universités américaines ne sont pas seulement des universités de sciences sociales, ce qui joue un rôle important dans la réussite de ces campagnes : il est plus facile de lever des fonds pour la recherche médicale que pour la recherche en histoire. Enfin, le système fiscal dans les pays anglo-saxons est beaucoup plus favorable au mécénat privé que le système fiscal français. Celui-ci a été amélioré, mais l'administration fiscale française n'aime pas beaucoup les exonérations et ne fait donc pas de son mieux pour faciliter ce genre d'opérations, alors qu'aux Etats-Unis, 100% des dons sont défiscalisés. Mais l'effet nouveauté sera peut-être favorable à la levée de fonds de Sciences Po. La direction fera une présentation spécifique de cette campagne devant le Conseil de Direction.

Les droits de scolarité sont aussi des ressources propres importantes. Leur augmentation de 3% ne fait que couvrir l'évolution de l'inflation depuis deux ans. Richard Descoings s'était engagé devant le Conseil à maintenir le montant des différents niveaux de droits jusqu'en 2008 sous réserve de l'inflation. Ils n'ont pas bougé en 2006 et cette hausse est simplement un rattrapage de l'inflation.

En ce qui concerne les points plus spécifiques à 2007, l'acquisition du 13 rue de l'Université a été importante parce que c'est une opération immobilière essentielle pour l'Institut, qui cherchait depuis une quinzaine d'années les moyens à la fois de s'étendre et de se rationaliser. C'est aussi important pour une autre raison : c'est sans doute la première fois que Sciences Po a clairement affirmé que les dépenses d'investissement devaient être financées autrement que par les ressources d'exploitation. Jusqu'à cette année, la FNSP ne s'était jamais endettée et tous les investissements avaient été financés par des ressources courantes. Ce n'est pas nécessairement la meilleure des gestions patrimoniales, mais pendant très longtemps, l'idée était qu'il était important pour la Fondation de ne pas avoir de dettes. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles Sciences Po a été bien noté par Fitch et a reçu des propositions de taux très favorables dans les établissements bancaires. Pour la période transitoire, on aurait pu construire un budget en équilibre, mais cela aurait fait peser sur les dépenses d'exploitation une situation exceptionnelle. Richard Descoings ajoute que les années précédentes, il y a eu une amélioration du solde d'exécution par rapport à ce qui figurait dans le budget prévisionnel. Il y a en outre des éléments structurels, notamment l'exonération de la taxe sur les salaires, qui permettent d'indiquer que Sciences Po retrouvera une situation favorable en 2008. Il rappelle que si on

faisait apparaître différemment les annuités d'amortissement, qui sont comprises dans les charges d'exploitation, Sciences Po aurait un solde d'exploitation positif.

Par ailleurs, il indique qu'il n'opposera jamais le poste missions et réceptions au poste aide sociale. Pour ce qui concerne l'aide financière directe aux étudiants, le directeur avait vu extrêmement large pour le budget prévisionnel 2006, notamment parce qu'en 2005, il y avait un système de transition pour les étudiants, qui devaient faire face à une augmentation importante des droits de scolarité. 2006 a vu la fin de ces mesures provisoires, ce qui explique la différence de 900 000 euros entre le budget prévisionnel de l'aide sociale et ce qui a été dépensé. Parmi les documents qui ont été distribués ce matin, le premier présente le bilan de l'évolution des étudiants boursiers entre 2004-2005, première année de mise en œuvre du nouveau système de droits de scolarité et d'aide financière directe des étudiants, et l'année 2006-2007. En deux ans, le nombre d'étudiants boursiers est passé de 305 à 501, ce qui constitue une augmentation beaucoup plus rapide que l'augmentation du nombre d'élèves concernés par ce système. Quant à savoir qui sont ces étudiants boursiers plus nombreux, au vu de la différence entre le budget prévisionnel et le budget exécuté en 2006, on aurait pu craindre que ce soient des élèves boursiers ayant un faible montant de bourses, c'est-à-dire relativement peu de difficultés financières. Mais c'est exactement le contraire qui s'est passé. Le tableau montre que le nombre des étudiants au 1^{er} échelon (les montants les moins élevés) a faiblement augmenté, alors que le nombre d'étudiants à qui Sciences Po verse une bourse de 6000 euros a doublé. Cette augmentation du nombre de boursiers concerne en majorité ceux qui ont le plus de difficultés financières, ce dont le directeur se réjouit. Il en va de même pour les boursiers de mérite. Richard Descoings veut bien proposer au Conseil d'Administration d'ajouter un peu plus d'argent sur les sommes prévisionnelles de l'aide sociale. Il ne s'agit pas de dépenser pour dépenser, mais d'aider les étudiants qui en ont besoin. Ce qui compte est de savoir qui sont les étudiants aidés et de savoir qu'il y a plus d'étudiants boursiers que par le passé et qu'on les aide davantage. Il peut arriver qu'il y ait des cas particuliers, ce qui est l'objet de la réunion d'une Commission d'aide sociale. On peut prévoir plus que les 30 000 euros qui sont inscrits au budget, mais ce ne sera que du prévisionnel et pas une obligation de dépense. S'il n'y a pas d'étudiants qui auraient besoin de cette aide, le but n'est pas de la dépenser à tout prix. Enfin, les Conseils de Sciences Po ont adopté une mesure qu'aucun Etat ou aucune université en Europe n'a adoptée, en traitant les étudiants européens non français comme les étudiants français. Le CROUS ne finance pas les étudiants européens, mais Sciences Po est allé très au-delà. Mais comme chef d'établissement, Richard Descoings ne peut proposer de traiter les étudiants non européens comme les étudiants européens du point de vue de l'aide sociale, parce que Sciences Po n'en a pas les moyens. En revanche, on peut créer des programmes de bourses sur critères académiques et faire en sorte que le Ministère des Affaires étrangères, qui verse des bourses à des étudiants internationaux non européens, soit particulièrement vigilant dans l'examen de cas d'élèves de Sciences Po.

En ce qui concerne les missions et réceptions, le projet de budget donne des répartitions par unité de gestion des dépenses. Il rappelle qu'une institution de recherche a besoin de ces dépenses. Il est reconnaissant devant l'insistance de l'UNEF sur la nécessité pour Sciences Po d'être dynamique dans la collecte des fonds affectés, qui sont autant d'économies sur les fonds libres de la Fondation. Il arrive qu'en cours d'année, Sciences Po obtienne plus de fonds affectés qu'on ne l'avait prévu en cours d'année. L'Institut s'y emploiera sur l'année 2007.

Frédéric BRIGAUD souligne qu'il est normal de se référer à des grilles pour l'attribution des bourses. On peut donc dépenser moins que ce qui était prévu s'il y a moins d'étudiants que prévu correspondant aux critères d'attribution des bourses. Il demande ce qui se passerait si l'application des grilles aux étudiants de l'année prochaine devait dépasser le montant prévu par le budget prévisionnel. A-t-on prévu des avenants ?

Richard DESCOINGS répond que le budget est prévisionnel dans les deux sens. S'il y a plus de besoins sur un poste, il y aura plus de dépenses et le directeur présentera l'augmentation nécessaire au moment des perspectives d'exécution.

Michel PEBEREAU ajoute que cela peut éventuellement conduire la direction à baisser d'autres dépenses prévisionnelles ou à dépasser le déficit prévu si le Conseil donne son agrément.

Gwenolé BUCK indique qu'il a bien noté que le directeur a augmenté la proposition de budget prévisionnel pour l'aide sociale. Mais la Commission de suivi social a dépensé 270 000 euros en 2005

et 47 000 euros (sur les 200 000 prévus) en 2006, ce qui était déjà insuffisant, puisque de nombreux étudiants internationaux ayant peu de moyens n'ont pas obtenu d'exonération et ont été obligés de se salarier, ce qui contrevient à la fois à la tradition d'accueil de la France et aux ambitions internationales affichées par Sciences Po. Par ailleurs, il pense qu'il faudra revoir la jurisprudence de la Commission de suivi social afin qu'elle prenne en compte des cas qui sont parfois dramatiques. Il rappelle que le fait de ne pas traiter les étudiants non européens comme les étudiants européens avait été motivé par le fait que les déclarations d'impôts de divers pays du monde étaient difficiles à comparer avec celles de la France. Or le directeur affirme aujourd'hui que c'est une question de moyens.

Richard DESCOINGS répond qu'il n'a jamais dit que c'était la raison de cette différence. Mais un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, quelle que soit l'aisance en moyenne de ses élèves, ne peut pas financer des bourses pour tous les étudiants internationaux qu'il accueille. Il ajoute que les étudiants dont parle Gwenolé Buck ont souvent une bourse du gouvernement français.

Gwenolé BUCK sait bien que Sciences Po fait mieux que les autres établissements universitaires français en la matière. Mais ces cas particuliers renforcent la nécessité d'intégrer la situation des étudiants internationaux dans le champ de la Commission de suivi social, parce que ce sont souvent des situations inhumaines, qu'on a du mal à évaluer avec les grilles habituelles. La Commission de suivi social permettrait de traiter leurs cas de manière humaine et le plus rapidement possible.

Michel PEBEREAU souligne qu'il n'est pas inhumain de travailler en même temps qu'on fait ses études.

Gwenolé BUCK répond que c'est la première cause d'échec dans les études.

Michel PEBEREAU fait remarquer que dans tous les pays du monde, de nombreux étudiants travaillent tout en faisant leurs études. Il ne faut pas considérer qu'une situation de cette nature est inhumaine.

Gwenolé BUCK pense que ce n'est pas comparable parce que les horaires et la charge de travail à Sciences Po sont très lourds.

Michel PEBEREAU estime que cela se compare. Tout au long de sa vie, il a connu des étudiants de toutes nationalités, avec des horaires de cours très supérieurs à ceux de Sciences Po, qui travaillaient parallèlement à leurs études. On ne peut pas utiliser le terme « inhumain » pour une situation qui est jugée normale pour 99% de la population du monde. Par ailleurs, il souligne la qualité du projet de budget présenté aujourd'hui. Il est souhaitable que Sciences Po repasse aussi vite que possible à l'équilibre, compte tenu du fait que l'emprunt fait partie des remboursements. Il espère que cet équilibre sera atteint dès l'an prochain. Mais il va de soi que Sciences Po sera sous l'aléa des intentions du nouveau gouvernement dans le domaine budgétaire et reste très dépendant des décisions de l'Etat dans ce domaine.

c) Vote

Michel PEBEREAU présente les résolutions soumises au vote. Il lit la première résolution : Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la résolution suivante : « les taux annuels des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux procédures d'entrée à l'IEP de Paris sont fixées aux montants suivants pour les procédures de l'année 2008 :

Retrait de dossier : 10 euros

Inscription aux procédures d'entrée : 130 euros

Exonération totale pour les boursiers sur critères sociaux.»

Aude VIDAL présente une explication de vote. Elle indique que l'UNEF va voter contre cette résolution pour plusieurs raisons. La première, comme le montrent les documents remis en début de séance, est que l'UNEF s'oppose au bénéfice de 80 000 euros réalisé sur les procédures d'entrée. Elle juge étrange que Sciences Po gagne de l'argent sur ce poste. Il y a en outre une différence entre le budget prévisionnel, qui annonce 1,1 millions d'euros de recettes, et les recettes effectives de 932 000 euros. Elle estime que Sciences Po ne devrait pas gagner d'argent grâce à l'organisation du

concours, mais au contraire en dépenser, puisque le concours est très onéreux pour beaucoup d'étudiants. Elle demande en outre s'il serait possible de préciser dans la résolution que les boursiers du supérieur sont remboursés après le concours. En effet, il y a beaucoup plus de boursiers du supérieur que de boursiers du secondaire. Beaucoup d'étudiants passant le concours sont obligés de payer 140 euros et il serait bien que lorsqu'ils reçoivent leur avis de bourse du supérieur, Sciences Po puisse les rembourser. La deuxième raison est que le montant de 140 euros est très élevé pour les étudiants et correspond à une année d'inscription en licence. L'UNEF pense que le prix de l'inscription au concours doit être baissé, voire supprimé. Elle rappelle que la moitié des étudiants en France sont salariés pour payer leurs études. Beaucoup d'entre eux ne sont pas boursiers, ce qui ne signifie pas qu'ils supporteraient facilement ce coût de 140 euros. La gratuité du concours serait une vraie mesure de démocratisation en permettant à des étudiants ayant peu de moyens de se présenter. Elle indique que l'UNEF est cependant prête à voter cette résolution si le remboursement des boursiers du supérieur est inscrit dans la résolution.

Richard DESCOINGS lui demande si l'UNEF voterait la résolution avec les montants indiqués.

Aude VIDAL répond que l'UNEF voterait en faveur de ces frais d'inscription si on précisait que les boursiers du supérieur seraient remboursés de cette somme après le concours.

Richard DESCOINGS indique qu'il avait précisé en Commission des finances que tous les boursiers du supérieur sont exonérés de droits pour toutes les procédures d'entrée à Sciences Po, sauf par définition pour l'entrée en 1^{ère} année, puisque ces candidats n'ont pas encore le statut d'étudiants du supérieur au moment où ils passent le concours. Mais s'ils sont ensuite boursiers du supérieur, ce serait une bonne mesure que d'appliquer de façon rétroactive la règle générale d'exonération des boursiers. Il propose que la résolution précise que l'exonération concerne aussi les étudiants qui deviendront boursiers de l'enseignement supérieur.

Michel PEBEREAU pense que cette mesure ne doit s'appliquer qu'aux étudiants admis à Sciences Po et pas à tous les candidats.

Richard DESCOINGS propose qu'on offre cette possibilité à tous les étudiants ayant passé le concours et qui demanderont le remboursement, qu'ils soient admis à Sciences Po ou non, sur présentation de justificatifs.

Emmanuel GOLDSTEIN indique que quand il était boursier, il y avait des avis conditionnels de bourses d'enseignement supérieur qui sortaient avant la fin de l'année de terminale. Ils étaient bien sûr conditionnés au fait qu'on devienne étudiant de l'enseignement supérieur. Il demande si cela a complètement changé. Il pense que la mesure demandée par l'UNEF pour les futurs boursiers de l'enseignement supérieur est déjà inscrite dans la résolution telle qu'elle est proposée, puisque « exonération totale pour les boursiers sur critères sociaux » recouvre aussi bien la situation des étudiants qui ne paient pas de droits d'inscription que celle des étudiants qui demanderont un remboursement une fois qu'ils auront leur avis de bourse.

Richard DESCOINGS propose que le Conseil prenne la décision de principe aujourd'hui, que la direction revoie en détail comment fonctionne le système et s'il y a des avis conditionnels de bourses, et qu'une rédaction définitive soit proposée au prochain Conseil.

Michel PEBEREAU est d'accord. La résolution prévoit l'exonération totale pour les boursiers sur critères sociaux. Dès lors qu'on définit les critères selon lesquels l'exonération sera accordée, les choses seront claires. Il faut éviter d'avoir une usine à gaz et de créer une incitation généralisée à ce que chacun tente d'obtenir un remboursement même si ce n'est pas justifié. Il propose de passer au vote.

La première résolution est adoptée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU présente la deuxième résolution : le Conseil de Direction donne un avis favorable à une résolution fixant les montants des droits de scolarité 2007-2008 pour les formations menant aux diplômes propres à l'IEP de Paris selon le tableau détaillant les droits en fonction du revenu annuel du foyer fiscal. Les auditeurs libres paient un demi-tarif et les boursiers sur critères sociaux bénéficient d'une exonération totale.

Marthe POMMIE indique que l'UNEF votera contre cette résolution. En effet, elle s'oppose au montant des droits de scolarité, qui devraient être les mêmes que dans l'enseignement supérieur public. L'UNEF estime que cet enseignement supérieur doit être financé par les impôts et non par les étudiants. Elle s'oppose également au système de droits progressifs. Elle estime enfin qu'il n'est pas justifié que les droits de scolarité augmentent en fonction de l'inflation puisque les salaires ne sont pas indexés sur l'inflation.

Frédéric BRIGAUD indique savoir que chaque enfant ne compte que pour une demi-part lors du calcul des droits de scolarité. La demande de Nouvelle Donne est de passer à une part par enfant à charge. En effet, avoir plusieurs enfants à charge, effectuant des études dans le supérieur, revient très cher et il serait anormal de pénaliser ces familles. Il demande si les élèves inscrits en prépa concours (ENA, ENM...) entrent dans la rubrique "auditeurs libres" des frais de scolarité, ce qui signifierait qu'ils n'aient qu'à acquitter la moitié des frais de scolarité.

Richard DESCOINGS répond que sur le premier point, on ne va pas rouvrir le débat sur le système des droits de scolarité. En ce qui concerne les parts, on compte une demi-part par enfant, quel que soit le nombre d'enfants, mais les situations particulières sont considérées.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote.

La deuxième résolution est adoptée par 18 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

Michel PEBEREAU présente la troisième résolution, qui fixe les taux de rémunération des services de la Fondation pour les usagers inscrits en formation continue diplômante, avec une liste des montants des droits pour chaque cycle.

La troisième résolution est votée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU présente la quatrième résolution, qui fixe les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'IEP, avec une distinction entre les abonnés d'une semaine, les abonnés étudiants, les abonnés enseignants-chercheurs et les cartes collectives.

Rémi BENSOUSSAN indique que l'UNEF votera cette résolution si on garantit que les abonnés étudiants pourront accéder gratuitement à la bibliothèque de Sciences Po en échange de partenariats avec leurs universités d'origine permettant aux étudiants de Sciences Po d'accéder gratuitement aux bibliothèques de ces universités. Cela permettrait d'être dans une logique d'échanges de savoirs entre les universités plutôt que dans celle d'une bibliothèque fermée ou payante pour les étudiants des autres universités.

Richard DESCOINGS répond que la bibliothèque de Sciences Po est déjà surchargée et qu'il est difficile d'y trouver une place. Il ne voit pas quel serait l'intérêt des élèves de Sciences Po à favoriser l'installation à la bibliothèque d'étudiants venant d'autres universités. L'UNEF propose un système de coopération, mais Richard Descoings ne connaît pas beaucoup d'élèves de Sciences Po qui préféreraient aller dans d'autres bibliothèques. Il ne peut donc pas souscrire à cette proposition, généreuse dans son principe, mais qui lui paraît impossible à réaliser.

Michel PEBEREAU souligne que les documents distribués à la Commission montrent qu'un phénomène de vases communicants se déclencherait immédiatement. Une analyse comparée des bibliothèques françaises montre à quel point celle de Sciences Po est privilégiée.

La quatrième résolution est adoptée par 20 voix pour et 4 contre.

Michel PEBEREAU lit la cinquième résolution : « Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la proposition de budget 2007 de l'IEP de Paris présentée par l'administrateur de la FNSP. »

Gwenolé BUCK se félicite de l'admission des élus étudiants à la Commission des finances et de la qualité des débats, qui a montré que les étudiants ont leur place dans les discussions budgétaires sur tous les sujets. Il demande à Jean-Claude Casanova dans quelle mesure il serait possible que les étudiants participent pleinement à la Commission des finances et à la discussion budgétaire, y compris sur le budget de la FNSP. Il indique que l'UNEF votera contre la cinquième résolution pour plusieurs raisons. Bien que Richard Descoings ait promis une augmentation du budget de l'aide sociale, ce qui constitue un progrès, ce budget est trop bas. Les forts écarts constatés entre le budget prévisionnel

2006 et les comptes de l'année dernière étonnent l'UNEF, en raison des besoins réels qui existent à Sciences Po et parce que l'UNEF n'a pas pu prendre connaissance du montant que représente exactement la période de transition dans le budget de l'aide sociale. De manière générale, plusieurs écarts entre le budget prévisionnel et les comptes 2006 n'ont pas été expliqués de manière convaincante. Enfin, l'UNEF votera contre parce qu'un certain nombre de points qui méritaient d'être plus fortement pris en considération dans le budget prévisionnel ne l'ont pas été. C'est notamment le cas du budget pour l'acquisition de livres, qui est en baisse. En outre, la résorption prévue du déficit du budget s'appuie sur des conjectures politiques qu'on ne maîtrise pas et surtout sur un système de droits de scolarité que l'UNEF n'accepte pas.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote.

La cinquième résolution est votée par 19 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

II. PROJET DE CODIFICATION DES PROCEDURES D'ADMISSION

a) Exposé

Laurent BIGORGNE répond que cela correspond à une demande du Conseil de Direction au moment où il avait adopté le nouveau dispositif des scolarités en 2003. Il avait souhaité, dès lors que la carte des scolarités serait stabilisée, qu'on élabore un texte ramassant l'ensemble des procédures et tenant compte de toutes les modifications réglementaires introduites dans les schémas de scolarité. La direction a été accompagnée dans cette démarche. Il ne s'agit pas d'une codification complète, mais on tenait à ce que son langage et son esprit résistent à la contradiction qui pouvait être apportée à ces textes. A travers les trois premiers titres proposés dans cette codification, on a tenu à maintenir l'esprit inchangé des procédures : le premier concerne l'admission cycle du diplôme pour les étudiants titulaires d'un diplôme français d'enseignement supérieur de niveau licence. Le deuxième titre concerne les étudiants internationaux et le troisième les professionnels. Les dispositions restent inchangées. L'avantage qu'elles présentent désormais à travers ce texte est qu'elles correspondent exactement aux scolarités et aux différents règlements adoptés par le Conseil depuis 2003, qu'elles tiennent en quatre pages et sont rédigées clairement.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU le félicite pour cette codification simple et compréhensible par les étudiants, ce qui est très important.

Vincent UHER pense que cette codification apporte plus de transparence et de sécurité juridique. Mais le document indique que ce texte annule et remplace les textes précédents. Au nom de la sécurité juridique, il serait peut-être plus prudent de se contenter d'abroger les textes précédents. Il lui semble que le remplacement serait contraire au principe de non rétroactivité des actes administratifs et qu'il serait préférable de l'éviter. Par ailleurs, le premier alinéa du document indique : « Vu les articles du code de l'éducation et notamment ses articles L. 621-1 et suivants. », pour des raisons tenant à l'esthétique et à la tradition juridique française, il suggère de préférer la rédaction « Vu le code de l'éducation et notamment ses articles... ».

Marthe POMMIE demande quand on parlera de la réforme du concours. Elle a par ailleurs une remarque sur l'article 2. L'UNEF se demande pourquoi les étudiants ayant suivi une hypokhâgne et deux années de khâgne doivent en outre être admissibles ou sous-admissibles à une ENS pour pouvoir se présenter à l'examen d'entrée en master. Elle pense que le concours de Sciences Po suffit à prouver les qualités des étudiants qui souhaitent entrer en 4^{ème} année. L'UNEF ne votera pour cette procédure que si elle est ouverte à tous les étudiants venant de khâgne.

Mara DOBRESCU a une question sur l'article 8, qui prévoit que des reports d'inscription peuvent être accordés à titre exceptionnel et dérogatoire par le directeur de l'IEP de Paris. Elle demande ce qui motive le fait que cette décision soit prise uniquement par le directeur de l'IEP de Paris et non par une instance collégiale comme les jurys d'admission.

Frédéric BRIGAUD rappelle que Nouvelle Donne avait évoqué la question des épreuves de l'examen lors du premier Conseil de Direction. Il demande quel est l'intérêt ou le contenu de l'épreuve de méthodes quantitatives, qui se rapproche des mathématiques, sachant que cette discipline n'est pas enseignée à Sciences Po, alors que les épreuves sont traditionnelles et sont enseignées à Sciences Po. Nouvelle Donne estime que ceux qui veulent être admis à Sciences Po peuvent faire l'effort d'intégrer les matières phares de Sciences Po sans qu'on réserve à certains une épreuve particulière.

Richard DESCOINGS répond à Vincent Uher que « annule et remplace » est le terme juridique systématiquement employé dans tous les actes administratifs et législatifs.

Vincent UHER souligne que le terme « abroger » est différent et est plus approprié.

Richard DESCOINGS répond qu'il a sûrement raison en droit, mais qu'il préfère reprendre la formulation du législateur et du Conseil d'Etat. En ce qui concerne le critère de l'admissibilité à l'ENS, il rappelle que cette condition a toujours existé et que le texte présenté aujourd'hui est une simple codification des règles existantes. Il ne s'agit pas de discuter du fond aujourd'hui. S'il fallait discuter du fond, il pense qu'il faudrait simplement supprimer cette possibilité, puisque Sciences Po va se retirer du système de classes préparatoires. L'UNEF a fortement soutenu le fait que les étudiants sortant d'une hypokhâgne ne puissent pas se présenter à l'entrée en 2^{ème} année. Il ne voit pas pourquoi on donnerait plus de possibilités à ceux qui font deux khâgnes, ou en tout cas pourquoi on accorderait des facilités à ceux qui auraient échoué au concours qu'ils préparaient. Ceux qui ne sont pas admissibles ou sous admissibles sont ceux qui n'ont rien réussi à l'issue de deux années de khâgne, ce qui n'est pas nécessairement le vivier de recrutement auquel on souhaite le plus faciliter l'accès à Sciences Po. Il ne voit pas pourquoi on donnerait plus de facilités aux double khâgneux qu'à ceux qui n'ont pas encore obtenu leur licence.

Marthe POMMIE estime qu'il ne s'agirait pas de leur donner plus de facilités, mais les mêmes droits.

Richard DESCOINGS souligne qu'après trois ans d'université, il faut avoir obtenu le diplôme de licence pour pouvoir se présenter à l'examen d'entrée à Sciences Po. Un khâgneux n'a rien. S'il a obtenu une licence par équivalence, la question ne se pose pas puisqu'il a le diplôme nécessaire à la candidature en master. S'il n'a pas de licence et qu'on ne pose aucun critère montrant la réussite de ses études, à savoir la sous admissibilité ou l'admissibilité, on lui donne des facilités par rapport aux étudiants de l'université. En ce qui concerne l'article 8, il s'agit d'une mesure administrative. Le directeur n'a pas beaucoup de pouvoirs en dehors de ceux du Conseil de Direction, mais en tant que chef d'établissement, il prend les décisions administratives. Enfin, le Conseil avait déjà parlé des épreuves de nature scientifique et reviendra sur cette question lors d'une prochaine séance. C'est important, notamment pour la définition de ce qu'est une épreuve scientifique. Si on veut diversifier la culture d'origine des bacheliers, on doit ouvrir plus d'options qu'aujourd'hui. Si cela pouvait conduire à renforcer la filière littéraire d'éléments scientifiques, Richard Descoings en serait assez content.

Michel PEBEREAU lit la proposition de résolution : « Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris adopte la codification des procédures d'admission dans le cycle du diplôme de l'IEP de Paris. Ce texte annule et remplace tous les textes précédents concernant ces procédures d'admission. »

c) Vote

La proposition est adoptée par 19 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

III. PARTENARIAT AVEC L'ECOLE SUPERIEURE D'ELECTRICITE (SUPELEC)

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique que le Conseil connaît déjà ces dispositifs que Sciences Po met en place avec un certain nombre d'écoles dont, jusqu'à présent, les élèves ne s'identifiaient pas forcément à une poursuite d'études à Sciences Po, alors même que dans la définition de ce que ces élèves souhaitaient pour compléter une formation d'ingénieurs, la formation dispensée à Sciences Po semblait correspondre à leurs préoccupations. Un certain nombre d'accords ont donc été passés avec des écoles de très bon niveau comme l'ENS Cachan, l'ENSAE et l'Ecole supérieure de physique et de chimie de Paris. Les étudiants de ces écoles peuvent être admis en cycle du diplôme sans avoir à passer les

épreuves écrites, le recrutement se faisant sur le dossier académique et sur le projet de ces candidats. La procédure d'admission en master réunit aujourd'hui 2800 candidats. Laurent Bigorgne indique qu'il présentera au Conseil un bilan quantitatif très précis du résultat des conventions passées avec ces écoles. Il propose aujourd'hui au Conseil de ratifier une nouvelle convention avec une excellente école d'ingénieurs, l'Ecole supérieure d'électricité. L'Ecole centrale de Paris, qui est très proche de Supélec, a fait savoir à Sciences Po son intérêt pour un tel dispositif

b) Questions et observations

Frédéric BRIGAUD remercie l'administration au nom de Nouvelle Donne pour les efforts qu'elle fait pour passer des accords de ce type avec ces écoles. Ce cumul de deux diplômes ne peut qu'aider les étudiants une fois arrivés sur le marché du travail et donne une visibilité supérieure auprès de tous les recruteurs potentiels. L'accord avec Saint-Cyr est également très positif. En ce qui concerne l'accord avec Supélec, il demande s'il est prévu que des étudiants de Sciences Po ayant un profil scientifique puissent intégrer Supélec s'ils ont un niveau satisfaisant.

François RACHLINE indique qu'il appuie cette politique d'accord, mais demande pourquoi il n'y a pas d'épreuves écrites.

Gwenolé BUCK est également favorable à cette convention. Mais il souligne la différence de traitement entre les étudiants qui sont déjà dans ces écoles et qu'on dispense des épreuves écrites et les étudiants ayant fait deux années de khâgne et dont on refuse la candidature s'ils ne sont pas admissibles ou sous-admissibles à une grande école.

Laurent BIGORGNE répond à Frédéric Brigaud que si des étudiants de Sciences Po voulaient entrer à Supélec, il faudrait que l'Institut modifie substantiellement la carte des scolarités. En revanche, rien n'interdit à l'avenir qu'un certain nombre de séminaires communs soient ouverts aussi bien aux élèves de Sciences Po qu'aux élèves de ces écoles, comme c'est déjà le cas avec l'ENSAE. Ces séminaires communs existent aussi bien pour des étudiants du master recherche, par exemple pour une branche en sociologie ayant une approche très quantitative, qu'en droit économique : les séminaires de droit de la concurrence qui se tiennent à l'ENSAE sont ouverts aux étudiants de Sciences Po. Mais ces enseignements communs ne sont pas systématiques et n'ont pas vocation à accorder le diplôme d'ingénieur aux élèves de Sciences Po

En ce qui concerne le fait que ces étudiants soient dispensés des épreuves écrites d'admission, ce type de convention a une double vocation. En premier lieu, il permet d'aller dans chaque école présenter aux différents élèves les formations de niveau master délivrées à Sciences Po. Laurent Bigorgne s'est rendu depuis le début de l'année dans une dizaine d'écoles d'ingénieurs, y compris celles qui n'ont pas signé de convention. C'est une démarche de promotion très efficace, qui permet de présenter la carte des scolarités de l'Institut et son dispositif d'aide sociale et de droits de scolarité. C'est un des premiers acquis de ces conventions. Celles-ci permettent en outre de diversifier le corps des masters de Sciences Po au bénéfice de tous : pas seulement des étudiants d'écoles d'ingénieurs qui en bénéficient pour entrer à Sciences Po, mais aussi au bénéfice des élèves de 1^{er} cycle et d'élèves qui ont un profil plus littéraire ou de sciences sociales et qui tireraient profit de la présence en conférences de méthode d'étudiants aux profils très riches et très variés. Ces étudiants sont dispensés des épreuves écrites parce qu'ils sont déjà passés par une sélection très sévère et ont déjà montré leur savoir-faire en la matière. En outre, Sciences Po a remarqué depuis quelques années une baisse régulière du nombre de candidats scientifiques aux épreuves d'entrée. Quand Sciences Po a interrogé ses partenaires dans ces écoles scientifiques, il est apparu que des élèves qui avaient largement le niveau pour passer les écrits s'autocensuraient par rapport à des épreuves qui avaient été conçues à l'origine aussi en fonction des classes préparatoires littéraires. Cette année, une trentaine d'élèves de l'ENSAE sont candidats à Sciences Po contre moins de cinq il y a trois ans, et ceux qui sont en scolarité à Sciences Po s'en sortent très bien. Ces conventions ont une durée de trois années et il faudra en faire le bilan, mais on constate déjà qu'elles inversent la tendance à la baisse des candidatures scientifiques.

Richard DESCOINGS pense que la préoccupation de certains par rapport à ces épreuves écrites concerne la maîtrise du français. On pourra prévoir pour ces étudiants une remise à niveau intensive. Ils ont l'habitude de beaucoup travailler et ils pourraient récupérer en quelques semaines les insuffisances qu'ils pourraient avoir dans l'expression écrite. Quant à la différence de traitement entre

les étudiants de Supélec et les khâgneux non admissibles à une ENS, elle reflète la différence entre des étudiants qui ont réussi un concours à l'issue d'une classe préparatoire scientifique et des khâgneux qui ont échoué.

Michel PEBEREAU estime qu'en ce qui concerne le niveau en français, il faudra faire le point dans trois ans au terme de la convention. Une des faiblesses possibles des formations scientifiques est de ne pas donner une formation à l'écrit suffisante.

Gwenolé BUCK indique qu'il est favorable à ces conventions. Ils pensent qu'elles doivent permettre de rouvrir le débat sur les tronc communs. La présence d'étudiants venant de formations scientifiques et d'écoles d'ingénieurs pose un problème de cohérence de la formation s'ils ne sont pas obligés de suivre au moins un certain nombre d'enseignements de philosophie politique, d'économie, d'histoire et de droit.

François HEILBRONN demande si ces conventions prévoient un nombre limité de places par école et si elles sont appelées à se développer avec toutes les autres écoles d'ingénieurs.

Frédéric BRIGAUD indique que Nouvelle Donne se félicite que l'UNEF parle des tronc communs. Il appelle de ses vœux d'autres partenariats, notamment avec HEC et d'autres grandes écoles de commerce. De nombreux étudiants de 1^{er} cycle se demandent si la certification à la fin de la 3^{ème} année permet de passer le concours de HEC, qui demande un diplôme équivalent à trois années d'études. Si cette certification ne le permet pas directement, HEC accorde parfois des dérogations sur dossier : HEC demanderait alors à Sciences Po si ce certificat atteste bien d'un niveau suffisant pour passer le concours. Si le certificat ne suffisait pas, il demande quelle serait la position de la direction de Sciences Po face à une telle demande.

Mara DOBRESCU indique que la question des conventions avec des écoles avait déjà été abordée en Conseil à l'automne dernier. Interzaïde – Fac Verte avait demandé si Sciences Po avait une politique construite en la matière ou si c'étaient ces écoles qui faisaient des demandes de partenariat, Sciences Po acquiesçant de manière plus ou moins automatique à ce genre de demandes. Richard Descoings avait alors répondu qu'il y avait plutôt un effet boule de neige, de nouvelles écoles étant intéressées par les conventions déjà passées par Sciences Po. Elle demande si la direction a une certaine vision des partenariats qu'elle souhaite passer dans les années à venir, voire une politique construite.

Richard DESCOINGS répond que la logique de l'ensemble est la révolution des humanités à laquelle il fallait procéder. On a souvent une conception des humanités amputée de toute la culture scientifique, ce qui est étrange par rapport à l'histoire des humanités et catastrophique dans la société actuelle. Être ignorant aujourd'hui sur les avancées technologiques et scientifiques, c'est être ignorant tout court. On peut avoir une belle érudition dans les humanités classiques et de solides connaissances dans les sciences sociales, mais si cette érudition n'agrippe pas sur la réalité du monde actuel, où la place des sciences et des techniques est essentielle, cela signifie qu'on ne fait pas correctement son travail. Il faudra actionner différents leviers pour réussir cette révolution scientifique. Un des leviers est d'avoir un corps étudiant plus divers qu'aujourd'hui, en faisant la place à des étudiants ingénieurs et venant des universités scientifiques. De la même manière que la place importante donnée aux élèves étrangers a complètement modifié la conception de l'institution, les étudiants scientifiques changeraient les choses en apportant leur expérience, leurs compétences et leur culture scientifique. Il y a certes un effet boule de neige favorable qui mène à de nouveaux accords, mais il y a d'abord eu une décision au niveau de l'offre pédagogique.

c) Vote

La convention de partenariat est votée à l'unanimité.

IV. ACCORD INTERNATIONAL

a) Exposé

Francis VERILLAUD présente l'accord passé avec l'université américaine de Sharjah, qui se trouve près de Dubai. Cette université offre des enseignements très diversifiés et son corps professoral, qui vient du monde entier, est également très varié. Cet accord s'inscrit dans le développement du 1^{er} cycle de Menton pour la troisième année à l'étranger.

b) Questions et observations

Vincent UHER indique que l'UNI est très favorable à cet accord. Il demande s'il existe une copie en français de cette convention. Le document remis aux membres du Conseil est uniquement en anglais.

Francis VERILLAUD indique qu'il lui fera parvenir une traduction.

Vincent UHER précise que c'est surtout une question de principe. Il sait lire le document en anglais, mais souhaite que l'on puisse voter aussi sur des textes en français.

Aude VIDAL félicite la direction d'avoir mis en place ce partenariat.

François RACHLINE demande combien d'accords internationaux a aujourd'hui Sciences Po.

Francis VERILLAUD répond que l'Institut en a passé 300.

Frédéric BRIGAUD se félicite que l'on développe les possibilités pour le cycle de Menton. Nouvelle Donne a créé un groupe de travail d'étudiants avec des camarades de Menton et ils ont récemment pu rencontrer Laurent Bigorgne. Il demande si on pourrait porter à l'ordre du jour d'un prochain Conseil un point d'information sur Menton. Les étudiants de ce cycle ont des aspirations spécifiques et il serait bien qu'un étudiant de Menton puisse venir s'exprimer devant le Conseil et présenter les problèmes à résoudre.

Michel PEBEREAU répond que les membres du Conseil ne peuvent pas se présenter accompagnés d'une personne extérieure au Conseil. En revanche, les élus étudiants du Conseil de Direction peuvent parfaitement présenter au Conseil un point spécifique sur le cycle de Menton.

Mara DOBRESCU souhaite qu'à cette occasion, on fasse un point sur les destinations de 3^{ème} année disponibles aux élèves de Menton et sur le nombre de places dans les différentes universités.

c) Vote

L'accord d'échange est voté à l'unanimité.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 19 MARS 2007

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 10h18.